

Délibération n°2024-05-19

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.2.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Modification de la capacité d'accueil de la micro-crèche intercommunale à Sornac

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	10
Votants	74

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean-Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy (représenté) ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Soulefour Marie-Christine.

Le président expose que la nouvelle micro-crèche intercommunale, à Sornac, a ouvert ses portes le 5 novembre dernier et a été inaugurée le 26 novembre. Ce nouveau bâtiment permet d'offrir un meilleur accueil des enfants et de meilleures conditions de travail pour les agents.

Lors de leur visite fin octobre, les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) ont validé la possibilité de modifier la capacité d'accueil de la structure pour passer de 10 à 12 places, en conformité avec le décret (n° 2021-1131) du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Le nouveau bâtiment avait été conçu pour permettre d'accueillir 12 enfants simultanément.

Il est proposé d'accroître la capacité d'accueil de la micro-crèche intercommunale en validant ce passage de 10 à 12 places.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification de la capacité d'accueil de la micro-crèche intercommunale, à Sornac, pour pouvoir accueillir 12 enfants simultanément ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

